Image not found or type unknown

Indivision et conso eau et edf

Par **LAMARIEDUPORT**, le **29/03/2012** à **14:47**

Bonjour,

Ma mère est morte il y a longtemps, ma soeur et moi nous avons
hérité de sa maison.
Je paie l'eau et l'EDF de notre maison en indivision depuis
6 ans. Pour les consomations nous ne sommes pas d'accord,

**elle prétend que la conso actuelle ne doit pas excéder 20%
de la conso à l'époque de ma mere.**

je ne sais pas d'où elle sort ce chiffre ??

Je ne comprends pas pourquoi, moi, [s]celle qui paie [/s] serait la seule
responsable de la conso d'une maison dont nous sommes nombreux
a avoir les clés !

Je vous remercie de répondre j'ai fait stopper ces abonnements.
Merci de ne pas répondre si vous ne connaissez pas cette loi
des 20 pourcents.

Marie du Port

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés